



NAVIGATION DANS LE GOLFE DU MORBIHAN

Limitations de vitesse et de navigation

Vitesse limitée à 5 noeuds

- bande des 300 m (pleine mer)
- bande des 300 m (basse mer)

Vitesse limitée à 10 noeuds

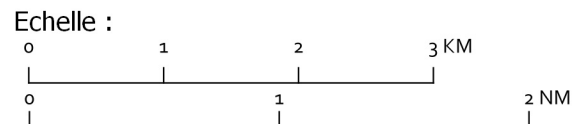
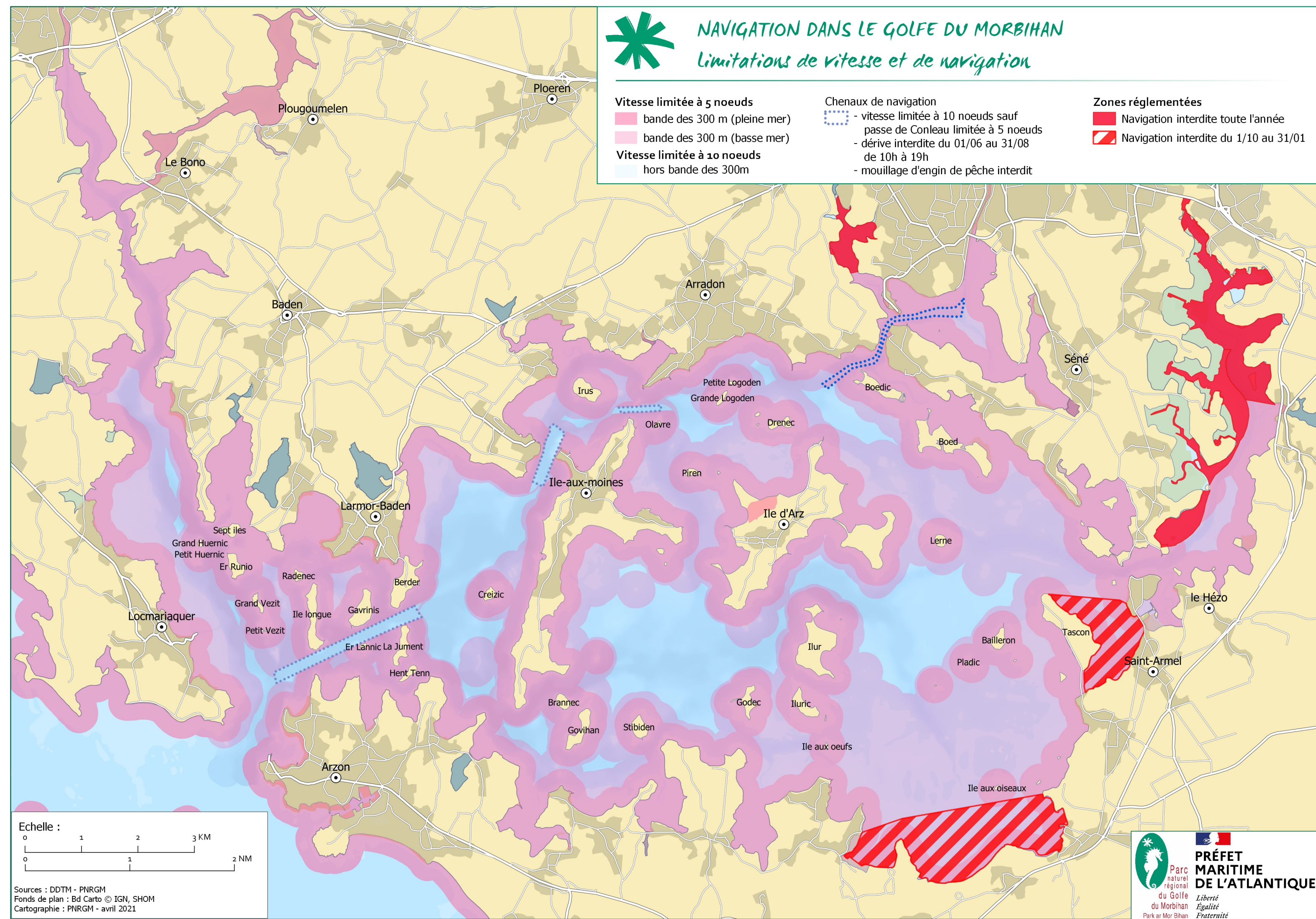
- hors bande des 300m

Chenaux de navigation

- vitesse limitée à 10 noeuds sauf passe de Conleau limitée à 5 noeuds
- dérive interdite du 01/06 au 31/08 de 10h à 19h
- mouillage d'engin de pêche interdit

Zones réglementées

- Navigation interdite toute l'année
- Navigation interdite du 1/10 au 31/01



Sources : DDTM - PNRGM
 Fonds de plan : Bd Carto © IGN, SHOM
 Cartographie : PNRGM - avril 2021

PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE
 Liberté
 Égalité
 Fraternité